



BAIL EMPHYTEOTIQUE

Par tarad83

Bonjour

J'ai acheté une maison en juin 2014 avec 1000 m carré de jardin plus 600 m2 en bail emphytéotique (durée 50 ans ..reste 35 ans)..le maire, que j'ai rencontré afin de mettre le bail à mon nom ,a plusieurs fois manifesté l'intention de vouloir récupérer ces 600 m2 ..Peut il casser ce bail ? et dois je passer devant un notaire pour mettre le bail à mon nom ou puis je le faire avec le maire comme on me l'a conseillé?

Merci de votre réponse..